

# MAIRIE DE SAINT AMANS DU PECH 82150

Republique Française, Département de Tarn et Garonne

Tél : 05.63.95.21.91

e.mail : [mairie@st-amans-du-pech.fr](mailto:mairie@st-amans-du-pech.fr)

2026/05/29

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 28 avril 2026

Objet : Subvention à l'Association des Parents d'Elèves « l'Ecole des Parents »

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Monsieur Jérôme LUSSAGNET, Maire.

Date de convocation : 9 avril 2026

**Présents :** BILLIEZ Aurélie, COMBEDOUZOU Cécile, DAL ZOVO Corine, DUTHEIL Richard, GREGOIRE Cédric, HAFDI Omar, JEAN Claire, LUSSAGNET Jérôme, MERLY Julien, TAILLADE Gilles, THOMPSON Annick.

**Excusés :** /.

**Secrétaire de séance :** JEAN Claire.

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

L'effectif des écoles du R.P.I. pour l'année scolaire 2025-2026 ayant été communiqué, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer afin de pouvoir verser à l'association des parents d'élèves la subvention.

Sachant que cette subvention est fixée à 50,00 € par élève, Monsieur le Maire propose d'accorder une aide financière de **600,00 €**, soit :

- **150 euros pour 3 élèves inscrits à l'école de Saint-Amans du Pech,**
- **100 euros pour 2 élèves inscrits à l'école de Valeilles,**
- **350 euros pour 7 élèves inscrits à l'école de Roquecor.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE la proposition ci-dessus énoncée de Monsieur le Maire.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Saint Amans du Pech, le 28 avril 2026.

**La secrétaire de séance,  
Claire JEAN.**



**Le Maire,  
Jérôme LUSSAGNET.**

